

Conseil départemental de la Côte-d'Or
Session du 21 octobre 2022
Vœu portant sur la réforme de l'assurance chômage

Alors que s'ouvre une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux concernant la réforme des règles d'indemnisation de l'assurance-chômage, et que la loi prolongeant les règles applicables depuis le 1er octobre 2021 a été adoptée le 11 octobre dernier par l'Assemblée à une courte majorité, nous alertons le gouvernement sur les risques induits par cette nouvelle réforme.

Le projet de loi relatif au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, encore au débat au Sénat, outre qu'il prolonge des règles que nous avons déjà dénoncées dans cette assemblée pour leur injustice, modifie profondément l'équilibre nécessaire entre le monde patronal et les salariés, équilibre qui est pourtant à la base de notre système d'assurance-chômage et de droit du travail.

En créant une présomption de démission pour les situations d'abandon de poste, le projet de loi précarise une partie des travailleurs sans s'intéresser aux raisons qui peuvent conduire à ces abandons de poste. Il remet en question un système qui fonctionne, et qui profite souvent aux employeurs et aux salariés.

De la même manière, le fait qu'un refus d'un CDI après un CDD soit considéré comme une démission est un nouveau coup dur porté aux droits des travailleurs. Cette règle ne prend pas en compte les raisons qui peuvent pousser un salarié à refuser un CDI.

Le cœur de ce projet de loi porte sur la possibilité pour le gouvernement, par décret, de moduler les règles d'indemnisation de l'assurance-chômage en fonction de la conjoncture nationale. L'Unédic a rendu un premier rapport évaluant les conséquences de la modulation de plusieurs paramètres dans cette indemnisation, et le résultat est sans appel : un mois de travail supplémentaire requis pour bénéficier de l'indemnisation entraînerait une baisse de 100 000 ouvertures de droits, et concernerait d'abord les plus précaires (fins de CDD, intérim et jeunes). Dans le même temps, l'économie pour le système d'assurance-chômage est estimée à 500 millions d'euros par an.

Le constat est sans appel : cette nouvelle réforme est profondément injuste, elle cible encore les plus précaires en les privant d'un droit à indemnisation auxquelles ils ont légitimement le droit. Par ailleurs, le risque concret pour les départements est de voir un recours accru au RSA et donc une charge nouvelles pour leurs finances.

C'est pourquoi, **nous Conseillers départementaux de la Côte-d'Or soussignés :**

- ▶ déplorons la mise en œuvre de la nouvelle réforme portant sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi ;
- ▶ dénonçons ces mesures injustes qui représentent un émiettement des droits des allocataires les plus précaires ;
- ▶ condamnons l'attitude du Gouvernement qui durcit des règles ouvrant des droits à indemnisation du chômage, et provoque un report de charges induit par un recours accru au revenu de solidarité active (RSA). Ces conséquences porteraient un coup supplémentaire à des finances départementales déjà fortement impactées par le paiement du revenu de solidarité active, dont le reste à charge pour le département est en constante augmentation